



# GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

n°7 – janvier 2006

*Les Langues des Signes (LS) : recherches  
sociolinguistiques et linguistiques*

## SOMMAIRE

Richard Sabria : *Présentation*

Richard Sabria : *Sociolinguistique de la Langue des Signes Française*

Dominique Boutet, Brigitte Garcia : *Finalités et enjeux linguistiques d'une formalisation graphique de la Langue des signes Française (LSF)*

Annie Risler : *La simultanéité dans les signes processifs*

Ivani Fusellier-Souza : *Processus de création et de stabilisation lexicale en langues des signes (LS) à partir d'une approche sémiogénétique*

Agnès Millet : *Le jeu syntaxique des proformes et des espaces dans la cohésion narrative en LSF*

Genevière Le Corre : *Regard sur les rapports intersémiotiques entre La Langue des Signes Française et le français*

Pierre Guitteny : *Langue, pidgin et identité*

Saskia Mugnier : *Le bilinguisme des enfants sourds : de quelques freins aux possibles moteurs*

Françoise Bonnal-Vergès : *Langue des Signes Française : des lexiques des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles à la dictionnaire du XXI<sup>e</sup> siècle*

# **SOCIOLINGUISTIQUE DE LA LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE<sup>1</sup>**

**Richard Sabria**

**Université de Rouen – FRE 2787 DYALANG**

Les recherches en sociolinguistique de la LSF ont été, sont quasi inexistantes en France, à l'exception des travaux de Markowicz sur la diglossie LSF-français au début des années 1980 et plus récemment des travaux de Millet sur les représentations sociales. Les recherches contemporaines portent majoritairement sur des points de description linguistique. J'explique cette situation particulière par deux raisons principales. La première raison, qui ne concerne pas directement la recherche en LSF, tient au fait que la sociolinguistique française, après avoir connu un âge d'or dans les années 1980, a connu une crise identitaire que j'attribue à un essoufflement conceptuel doublé d'une incapacité à fournir des modèles théoriques stimulants. L'antagonisme farouche qui l'opposait aux principes structuralistes, justifiant au passage son existence, l'a enfermée dans une rigidité et une imperméabilité qui paradoxalement la rapprochait sur ces points de l'approche structuraliste qu'elle critiquait. La deuxième raison tient à l'extrême discrétion de la recherche française sur les langues des Signes. Les chercheurs institutionnels français travaillant sur le terrain des LS<sup>2</sup> se comptent sur les doigts des deux mains. Il n'y a donc pas plus ou pas moins de sociolinguistes qu'il n'y a de lexicologues dans le champ de la recherche en langues des Signes française. Si mes propos liminaires sont critiques, à l'interne, c'est que je suis convaincu qu'une approche sociolinguistique forte est plus que jamais pertinente, nécessaire dans des contextes scientifique, politique, économique qui laisseraient à penser que les humanités ont un rôle mineur à jouer dans le devenir des peuples « modernes » qui comme chacun le sait se nourrissent d'indices boursiers, d'avancées technologiques et ne pensent que là où cela fait besoin.

Ma contribution se limitera à une présentation synthétique des principaux axes de recherches, situés dans la dimension sociale qui s'impose à tous les « travailleurs de la preuve », linguistes, acteurs de la surdité, usagers conservateurs d'une langue qui à survécu aux ruptures et aléas de l'histoire. Cette dimension sociale de la recherche en LSF fait partie du quotidien des chercheurs dans le domaine, même s'il n'en constitue pas leur objet principal. La qualité, la légitimité de leurs recherches se trouvent soumises à leur connaissance et reconnaissance de terrain. Les recherches linguistiques, sociolinguistiques françaises sont liées par des principes éthiques, déontologiques qui les inscrivent dans une

---

<sup>1</sup> Langue des Signes Française, désormais LSF.

<sup>2</sup> LS : Langues Signées.

confidentialité respectueuse de la LSF, de ses locuteurs, de son histoire, de son développement.

Les lignes qui vont suivre sont le fruit d'une activité intellectuelle collective, entreprise au sein du laboratoire DYALANG de l'Université de Rouen, servie, dans sa présentation, sous la plume d'un « nous » collectif auquel j'associerai mon « je » d'auteur.

Notre approche sociolinguistique ouvre son champ à l'observation des conflits linguistiques qui ont ponctué et ponctuent le débat sur l'éducation des Sourds et leur intégration dans l'organisation sociale, culturelle, linguistique mais également à l'observation du discours que les Sourds tiennent sur eux, sur leur socialisation, sur leur rapport à la langue.

Les problématiques de recherche privilégiées peuvent se classer selon trois grands axes thématiques qui sont: *identité, socialisation, glottopolitique*. La délimitation de ces catégories thématiques de questionnements correspond à la prise en compte d'enjeux sociolinguistiques récurrents qui habitent le terrain de recherche. Ces enjeux sont régulièrement ou ponctuellement actualisés voire médiatisés par les différents acteurs individuels, collectifs concernés par les questions d'identité, de socialisation, de glottopolitique. Je fais ici référence à l'action des associations, fédération de sourds pour la reconnaissance d'une langue, d'une identité, d'une culture. Je pense aux prises de positions des professionnels de la santé, de l'éducation sur la question du choix linguistique en matière de socialisation langagière et scolaire des jeunes sourds. Les définitions des termes de la socialisation langagière, du bilinguisme nourrissent des débats contradictoires. Je pense aussi à des interventions politiques comme la loi, dite Fabius, de 1991, l'évolution des lois sur la politique du handicap (loi d'orientation de 1975, loi pour l'égalité des droits et des chances de 2005), les prises de position, en 1998, d'Allègre (ex ministre de l'Education nationale) dans la négation de l'existence linguistique de la LSF, la conférence de presse, en 2002, de Lang (ex-ministre de l'Education nationale) sur la mise en place de référentiels de compétence de communication en LSF.

Ces positions, oppositions, sur des questions qui touchent à la place de la LSF et de ses locuteurs dans l'espace linguistique et social, donnent lieu à des constructions, des représentations fortement socialisées, exprimées en langue. L'étude sociolinguistique de ces discours vise la compréhension, l'analyse des changements, des mutations passées et en cours, l'identification des enjeux compris sous nos trois axes thématiques.

## Recherches en discours

La notion de représentation est centrale dans nos recherches en discours et ce dès les premiers travaux engagés. Je fais aujourd'hui ce constat non sans reconnaître que nous avons régulièrement fait référence à cette notion-carrefour pour travailler théoriquement cette dernière dans des mises en rapport. Le résultat est que la notion de représentation qui est abordée explicitement dans nos recherches fonctionne sur un implicite théorique qui évacuerait la distinction entre les différentes approches (Doise, 1985, 1988 ; Jodelet, 1989) de la notion au bénéfice d'une acception, sociolinguistique, de cette dernière. Les représentations sociolinguistiques sont cultivées dans nos recherches sur des espaces discursifs privilégiés où les multiples acteurs de la surdité (sourds, parents d'enfants sourds, professionnels de l'éducation et de la rééducation, institutions) livrent sur un terrain polémique des constructions dialogiques, polyphoniques.

La première mise en rapport de la notion de représentation est celle qui lie les productions langagières aux représentations de ces productions. La deuxième mise en rapport est celle qui lie les discours étudiés à d'autres discours, à d'autres constructions du monde étudiées dans

leurs dimensions historique, collective, sociale, idéologique. Nous avons délimité l'objet de nos recherches à une conception dialectique (homme-langue-société) des dynamiques de constructions d'images, d'attitudes, de catégorisations. Cette délimitation prend acte des clivages, exprimés en discours, qui habitent le terrain : langue dominante (français) vs langue dominée (LSF), sourds vs entendants, normes vs contre-normes (linguistique, culturelle, sociale). Les oppositions, les conflits de méthodes, de langues sont autant de lieux où se joue la dominance linguistique nous conduisant, de fait, à travailler la notion de représentation dans une relation théorique avec d'autres notions ou concepts dont l'énumération qui suit ne constitue pas un inventaire exhaustif : diglossie, variation, minoration, normalisation, bilinguisme, choix linguistique, identification, stéréotypes. Nous visons à saisir, dans cette pluri-relation notionnelle, l'histoire sociale en marche, sur la question linguistique de l'existence de la LSF et de ses locuteurs, au plus près des discours tenus par les acteurs individuels et/ou collectifs qui se trouvent aspirés consciemment ou non dans le jeu polymorphe des dominances symboliques. L'étude des représentations sociolinguistiques qui apparaissent dans notre délimitation comme un sous-ensemble des représentations sociales s'enrichit des multiples mises en rapport avec les notions et concepts en circulation dans la discipline. La reprise du concept de diglossie, tel que posé par Ferguson (1959) puis Fishman (1971), par des chercheurs (Gardy et Lafont, 1981 ; Aracil, 1982), en domaines occitan, catalan, valencien a mis en valeur le caractère fondamentalement conflictuel de la coexistence des langues en concurrence dans les domaines linguistiques précités. A partir de cet éclairage apporté au concept canonique nous nous sommes demandé si nous pouvions parler d'une situation de diglossie liant et opposant la LSF au français. Pouvions-nous identifier des processus, des fonctionnements, des idéologies, des représentations diglossiques dans l'histoire conjointe, passée et présente du français et de la LSF ?

Sous le chapeau générique des représentations sociolinguistiques, nous pouvons aujourd'hui classer l'ensemble de nos travaux de recherche en discours selon les trois axes précités : identités, socialisation, glottopolitique. Chacun de ces axes correspond à des lieux de diffusion, de production, de reproduction de représentations sociolinguistiques et regroupe des problématiques, des terrains, des notions, distincts dans les trois types de discours analysés. Cependant comme nous le constaterons dans le tableau synthétique en annexe, certaines notions ou concepts sont transversaux aux trois axes : choix linguistique, diglossie, représentations diglossiques. Il n'est rien de surprenant à l'existence de notions transversales recouvrant l'ensemble du domaine d'analyse dans la mesure où les lieux auxquels nous faisons référence plus haut renvoient à des inscriptions individuelles et collectives des locuteurs, inscriptions qui ne dessinent pas en discours des frontières strictes sous l'effet de ce que Bakhtine, Medvedev, Volochinov qualifiaient d'évaluation sociale. Les locuteurs peuvent être à la fois des locuteurs individuels et collectifs, des « ils sont-se-situant ».

*« Chaque mot se présente comme une arène en réduction où s'entrecroisent et luttent des accents sociaux à orientation contradictoire. Le mot s'avère dans la bouche de l'individu le produit de l'interaction vivante des forces sociales. »* (Bakhtine M, Volochinov V.N., 1977 : 67).

C'est dans cette approche de l'évaluation sociale affinée des théories de l'interdiscursivité et du dialogisme que nous avons saisi nos données. Notre classement selon trois axes correspond bien à des types de discours : les discours d'identité, les discours de et sur la socialisation langagière des sourds, les discours de et sur la politique linguistique engagée en direction des sourds. La question du choix linguistique le plus approprié pour l'éducation touche à la socialisation langagière et scolaire, relève de choix glottopolitiques, a des incidences sur les constructions identitaires. Il en va de même pour les autres notions et concepts, identifiés comme transversaux, qui se trouvent activés dans les discours d'identité, de socialisation, de glottopolitique.

## Discours d'identité

La confrontation de terrain avec la force des affirmations, des clivages identitaires exprimés en discours d'adhésion ou de rupture chez les sourds a orienté notre premier questionnement de recherche. Nous avons saisi dans les discours d'identité l'intérêt d'analyser un double rapport. Le premier rapport est celui qui lie l'individu, le groupe, la communauté à ses mêmes et à ses autres individuels, groupaux, communautaires. Le deuxième rapport, qui lie ces derniers au langage, détermine la configuration de comportements langagiers en même temps qu'il est le lieu où production de sens et production d'appartenance sont impliquées de façon indissociable dans des constructions discursives socialisées. L'identité de l'individu ou du groupe s'affirme simultanément à l'émission du message. Toute production langagière engage son producteur à marquer qui il est, qui il n'est pas, sa ressemblance avec les membres du groupe auquel il s'identifie, sa différence par rapport aux autres groupes. L'affirmation d'identité résulte d'une opération d'identification, matrice et résultante d'une évaluation linguistique et sociale chronique qui s'élabore dans l'ajustement entre ses réalités langagières et sociales et les systèmes linguistiques, réalités structurales dialectiquement repérées. L'identité se faisant, entre autres, d'interactions langagières et sociales ne renvoie pas à une donnée figée mais à un processus qui participe de l'élaboration et de la reconstruction de l'identité dans le champ du discours. Ce processus identificatoire exprimé en langue, en interaction, dans un contexte social, par le jeu de l'intersubjectif du sujet parlant est repéré et évalué en langue dans une organisation de société hiérarchisée en modèles linguistiques et idéologiques. Les instances de socialisation langagière, en premier lieu la famille, puis l'école, fournissent des modèles, ensemble de biens symboliques, évalués en norme(s) linguistique(s). Comment l'enfant sourd va-t-il s'approprier les modèles identitaires parentaux définis en langue, mais quelle langue ? Le français renvoyant à une modalité auditivo-orale ou la LSF, langue renvoyant à une modalité visuelle-gestuelle ? Un bilinguisme, mais quels en sont les termes, la définition ? La question du choix, linguistique et de son importance dans l'élaboration identitaire de l'enfant sourd se pose aussi à l'institution scolaire. Le modèle linguistique diffusé par l'école agit sur l'appréhension et la formulation des identités individuelles et collectives en amont et en aval des établissements scolaires. Les évaluations scolaires (examens, concours, orientations) sanctionnent les compétences langagières normées et régulent les relations institutionnelles, individuelles, interactionnelles. La construction d'identité linguistique n'est pas une opération linguistico-linguistique reposant sur une maîtrise auto-centrée du code mais s'inscrit dans un processus socio-centré et régi par la norme linguistique dans les instances ou/et situations participant de sa dynamique.

Nous avons privilégié, dans un premier temps, l'étude de récits de vie en LSF en nous fixant d'analyser des architectures identitaires de locuteurs sourds.

### L'étude des « événements », points d'ancrage identitaire.

Nos collaborateurs marquent leurs biographies d'occurrences, « d'événements ». Ce terme, qui est à prendre au sens grec de *energeia* : la force en action, correspond à l'évocation de moments forts, d'étapes importantes dans leurs parcours de vie. La survenue de la surdité est l'événement qui ancre les sujets dans un clivage originel sourd/entendant, source d'une ambivalence identitaire. Tous les événements qui ponctuent les discours, sont marqués d'un va et vient entre deux mondes, d'une double appartenance :

Le placement scolaire sous prescription médicale dans un Centre spécialisé, la rencontre avec d'autres sourds, avec une langue, la LSF, qui permettait « enfin » de communiquer, d'exister, la « trahison », la relégation familiale, relationnelle, les premiers emplois marqués par la dureté des collègues, les employeurs qui « profitent du handicap ».

Ces événements structurent la chronologie des récits en jalonnant ces derniers de points d'ancrages identitaires. Les repères temporels ne sont pas exclusivement précisés par des dates mais aussi par des lieux, des indications topologiques. La cohérence du récit s'articule autour des lieux des événements.

Ces constructions en chronologie-topologie sont sources de confusions dans la gestion en souvenir de la temporalité. La seule permanence et régularité référentielle se trouve dans l'événement.

L'autre caractéristique de l'événement réside dans le fait qu'il ne se visite pas facilement. Il peut être dit, non dit, trop dit, difficile à dire, pas tout à fait dit. Cela fournit, en analyse de discours, des indices précieux de la proximité ou de la présence de points d'ancrages identitaires. Ces indices se présentent sous des formes diverses : reformulations, évitements, *lapsus signi*, contradictions, confusions dans le temps, tentatives d'effacement du sens (qui font sens).

J'ai retenu ce terme d'événement et surtout l'étape initiale d'analyse qu'il représente dans l'étude des discours d'identité. Je le considère comme un élément structurel de ces discours spécifiques, d'un niveau supérieur aux déictiques qui ne permettent guère que d'identifier certains des constituants du cadre énonciatif. Il mobilise les marqueurs linguistiques que nous avons l'habitude de manipuler en analyse de discours (personnels, spatiaux, temporels), les marques d'écart et/ou de convergence entre énoncé, non-énoncé et énonciation. Ce dernier point pose le problème du statut en analyse des éléments que nous intégrons en investigation comme les non-dits, les évitements, les lapsus. Cela relance une question qui n'est pas de la première fraîcheur et qui touche à l'un des enjeux épistémologiques des recherches en discours : peut-on penser à l'élaboration d'une syntaxe des discours (pas au sens d'une théorie structurale de l'énonciation) qui ne serait pas un rafraîchissement plus contemporain des théories sur les parties du discours ? Peut-on penser des catégories du type *shifters* dans lesquelles nous pourrions intégrer tous les faits de langage relatifs au procès de l'énonciation, tous les indices de subjectivité, tout ce qui porte trace du cheminement de la signifiante ? Todorov (1970) parle d'éléments indiciels qui, outre les pronoms personnels et les désinences verbales, intègrent les unités linguistiques à valeur émotive et à contenu évaluatif. Nous restons là toujours dans une mise à plat, dans un axe horizontal des théories de l'interaction et du discours. Labov et Waletzky (1967) étudieront des « récits d'expérience personnelle » en combinant une analyse macro structurale avec une analyse linguistique afin de dégager des unités narratives de niveau phrastique.

L'approche praxématique fait rupture avec ces propositions en horizontalité exclusive en posant un axe vertical qui correspond à la profondeur de la parole des sujets et des instances qu'ils se donnent pour se représenter. Dans cette approche, la construction du sens dépasse l'espace limité de l'interaction, du discours et étend ses ramifications dans les structures sociales. Le sens se construit dans le lexique (praxèmes) dès que les unités lexicales sont actualisées, dynamisées en interaction verbale. Les ratés ou les réussis du discours ne sont pas rangés au rayon du rebut extralinguistique.

*« Le déroulement du dire est émaillé de multiples accidents sur le fil, selon l'expression heureuse de J. Authier-Revuz. On les définit souvent comme des ratés du discours ; nous préférons les appeler ratages, pour insister sur le caractère dynamique de leur production. Les ratages laissent affleurer les conflits de ce que nous avons appelé, en praxématique, le temps de l'à-dire. Lapsus, mots-valises, bafouillements, pauses inattendues, propos repris à peine esquissés, reformulations hésitantes, brouillages syntaxiques sont autant de repères de la difficulté avec laquelle un sujet s'investit dans sa parole. Il s'agit là de facteurs primordiaux que nous traitons comme des révélateurs des conflits entre la pulsion communicative et les contraintes d'un réglage social, générateur de bien des censures. Dans ses tâtonnements, l'oral exhibe les*

*failles de la production du sens, échappées de l'inconscient, vers l'impossible à dire qui sans cesse sous-tend et façonne le dire et le dit.* » (Madray-Lesigne F, 1992 : 90).

Cette approche est intéressante dans la mesure où elle lie subjectif et intersubjectif dans la production discursive sans négliger la prégnance du réglage social. Je reste cependant prudent sur les limites qu'impose, pour reprendre une critique interne aux praxématiciens, une conception de « l'*ego* tout fait » qui atténue dans les modèles interprétatifs la prise en compte du concept d'interaction verbale. En revanche je vois une piste très fructueuse, avancée par les praxématiciens, pour les recherches effectuées sur les discours d'identité. Il s'agit de la dialectique du « *Même* » et de « l'*Autre* ». J'ai emprunté, de façon productive, cette mise en rapport de la « *mêmeté* » et de l'altérité pour l'étude de la variabilité du positionnement des sujets dans les discours d'appartenance. Mais la question reste ouverte, d'un modèle non strictement linéaire, d'une syntaxe du discours qui intégrerait les marques de subjectivité, les éléments de niveau supérieur tels que les événements – points d'ancrage identitaire autour desquels s'organisent les discours d'identité analysés. La préoccupation sous forme de question ouverte, particulièrement prégnante dans la saisie des discours d'identité, montre à quel point méthodologie, objet de recherche et construction théorique sont des éléments inter reliés dans la démarche empirique.

### **L'identité, l'appartenance groupale et l'espace social.**

Pour aborder la question du marquage identitaire, nous nous sommes fixé la saisie des processus de flux et de reflux entre l'appartenance individuelle et collective, l'étude de la prégnance des normes dans les processus de minoration, d'individuation linguistiques. L'étude de la dénomination a constitué l'une des sous-entrées intéressantes pour la compréhension des logiques de structuration, d'affirmation identitaires. Nous souhaitons analyser le lien existant entre les figements, les ruptures, les dysfonctionnements, les dérives et l'affirmation identitaire. L'hypothèse était qu'un même processus de minoration sociale mobilisait dans des opérations de passage la quête d'identité et la construction identitaire.

Nous nous sommes concentrés sur deux types de discours de dénomination (hétéro et auto dénomination) en accordant une place plus importante aux enjeux liés à la dénomination des sourds par les non-sourds. Ce premier type de discours en hétéro dénomination (dictionnaires, institutions médicale et scolaire) se caractérise par le foisonnement des termes qui dans le cas des dictionnaires conforte en l'ossifiant une catégorisation stigmatisante des sourds par des définitions et convocations d'usages (sens propres ou métaphoriques) négativement chargés.

Les institutions médicales et scolaires répondent en termes de pouvoir à la question clé : dans quelle langue les sourds peuvent-ils s'exprimer ? Devoir et pouvoir sont confondus dans cette question où va se jouer le devenir langagier et scolaire des enfants sourds.

L'institution médicale a joué et joue encore un rôle important dans l'histoire langagière et sociale des sourds. Jusqu'en 1975 (Loi d'orientation) les médecins décideront de l'aptitude à l'école et au travail. Après 1975 ils garderont un rôle d'experts décideurs dans les commissions d'orientation. L'institution médicale établit deux typologies de la surdité qui distinguent pour l'une l'origine de la surdité (étiologie) et pour l'autre le niveau d'audition mesuré en décibels. Ces classifications, exprimées en pluralité de termes, fournissent les critères d'une mise en œuvre d'un traitement de l'altérité catégorisée et socialement assignée (prises en charge, médicales, rééducatives, éducatives, sociales). Les termes médicaux quantifient le manque, par lequel le sourd est défini, dans une confusion qui assimile pathologie de l'organe auditif et pathologie du langage. Le débat contemporain portant sur les implants cochléaires est éclairant de ce point de vue. Les partisans de la généralisation de l'implantation cochléaire ont, dans un objectif partagé de rendre les sourds à la société des « entendants-oralisants », la volonté d'éradiquer la surdité et l'aberration linguistique que représente la langue des Signes comme alternative non pathologique à la pathologie de

l'oreille. Il est urgent d'engager des études sur le développement langagier et les parcours scolaires des enfants sourds implantés. Un débat scientifique, en forme de bilan, portant sur les incidences langagières de la pose des implants chez les enfants permettrait de ramener la question linguistique à la juste place que l'institution médicale a recouvert du chapeau de l'exclusivité des représentations médicales dans le champ de la surdité. Ce débat scientifique, s'il devait avoir lieu, s'annoncerait tendu tant les parents, les professionnels de la surdité ont adhéré depuis des décennies aux sirènes de la réparation, de la compensation, de l'effacement de la surdité (prothèses auditives, implants, rééducation), de l'euphémisation de la surdité (malentendant, déficient auditif...) en cultivant parallèlement le déni de l'existence langagière des langues signées.

Voilà une piste de recherche pour des travaux à venir, travaux qui n'en doutons pas auront le mérite de rappeler une évidence à partager sans modération : les médecins s'occupent de l'organe auditif, les linguistes s'occupent des langues, des rapports homme-langues. La place de chacun définie dans des domaines de compétences respectifs éviterait que *pathos* et *glossa* soient systématiquement associés à la question de la socialisation langagière des sourds. La dénomination des sourds entreprise dans le domaine médical catégorise et fragmente les sourds (sourds légers, profonds, sévères...) instituant, sur les bases d'un implicite scientifique et social, un émiettement contradictoire avec toute forme de regroupement communautaire.

L'institution scolaire, placée sous une double tutelle (Santé, Education Nationale) relaie largement l'idéologie médicale de la réparation, de la compensation. Le double rattachement de l'éducation donne lieu à deux types de formation des maîtres correspondant chacune à des options éducatives-rééducatives marquées et lisibles dans les intitulés des diplômes professionnels. L'évolution des intitulés des certificats des maîtres nous renseigne sur l'existence de groupes de pression qui tentent d'imposer leur option éducative, rééducative, leur conception de la langue la plus appropriée à l'éducation des sourds.

Du côté du Ministère de la santé, le CAESM (Certificat d'aptitude à l'enseignement des sourds-muets) est remplacé par le CAEJS (Certificat d'aptitude à l'enseignement des jeunes sourds). Le CAEJDA (Certificat d'aptitude à l'enseignement des jeunes déficients auditifs) introduit une nouvelle fragmentation. En 1986 le CAPEJS (Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds) fonde la catégorie des professeurs de jeunes sourds. L'évolution peut se décrire ainsi :

SM  $\Rightarrow$  JS  $\Rightarrow$  JDA  $\Rightarrow$  JS.

Sourd-Muet  $\Rightarrow$  Jeune Sourd  $\Rightarrow$  Jeune Déficient Auditif  $\Rightarrow$  Jeune Sourd

Il ne s'agit pas d'une fantaisie administrative : l'évolution terminologique est due à une double pression des associations de sourds et de parents d'enfants sourds. La dénomination déficient auditif appelle une précision. Elle est liée à la création en 1965 d'une association de parents d'enfants sourds (ANPEDA) qui rejette dans son sigle l'item sourd, porteur du stigmate, au profit de la reformulation déficient auditif. La perte auditive, les restes auditifs sériant les sourds selon leur degré de surdité, les réduisent à un problème instrumental. Une déficience, cela se corrige, il importe d'éduquer précocement l'enfant, de l'appareiller, de le démutiser, de le rendre à la société des entendants, d'éveiller en lui l'entendant qui sommeille. Ces théories purement organicistes, ne prennent en compte l'individu qu'en tant que déficient. L'évolution des termes intègre l'affrontement entre les partisans d'une éducation orale et les partisans d'une éducation gestuelle. Cette opposition qui se formule en termes de choix de langue (français oral vs LSF) est aussi le lieu d'une confrontation idéologique portant sur les représentations de la surdité. Les parents se repèrent par le gommage du stigmate (déficient auditif) et les sourds par un positionnement communautaire (jeunes sourds) affirmé autour d'un triptyque (LSF, identité et culture sourde). A la fragmentation, l'émiettement posé par l'institution médicale et relayé par le Ministère de la Santé dans le domaine éducatif répond le regroupement communautaire des sourds.

L'Education Nationale soumise, elle aussi, à l'effet de la double pression exercée par les associations de parents d'enfants sourds et de sourds va éviter d'avoir à proposer une dénomination pour les sourds en opérant des options génériques. L'avant dernier intitulé, le CAPSAIS (Certificat d'Aptitude aux actions Pédagogiques Spécialisées d'Adaptation et d'Intégration Scolaires) comportait les options A, B, C, D, E, F, G. Elle gommait ainsi la dénomination, source de conflits idéologiques en accordant une place de premier choix aux sourds qui se retrouvaient, à la première place du classement sous l'option A. Le CAPA-SH (Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) renoue, en 2005, avec sa tradition dénominative en rappelant à notre bon souvenir le CAEI option HA (Handicapé auditif), créé en 1966. Cette nouvelle mouture de diplôme professionnel maintient le privilège des sourds de figurer à la première place alphabétique dans la présentation des options.

L'institution scolaire cultive ainsi une stratégie du flou institutionnel qui, dans un premier temps, permet d'esquiver les questions qui fâchent (dénomination des sourds, choix de langue d'éducation, définition du bilinguisme) mais qui, à terme, conduit à ne pas déterminer une ligne politique claire en matière d'éducation des sourds. L'actuelle politique d'intégration scolaire a montré, concernant les sourds, les limites du refus d'aborder la question linguistique (statut de la LSF et du français) derrière des postulats simplistes qui posent qu'il suffit de fondre le différent dans le commun pour réussir l'intégration. Il suffit de placer un sourd dans un environnement scolaire où la quasi-totalité des informations diffusées par les pédagogues sont orales. Le bilan est sans appel. L'échec scolaire est massif. L'éducation des sourds français est doublement coûteuse :

- en moyens humains et matériels (équipes pluridisciplinaires, équipements, locaux) ;
- des générations d'enfants sourds sont illettrés à l'issue de leur cursus scolaire.

Un autre type de catégorisation transcende les dénominations des sourds dans les domaines médical et scolaire. Il s'agit de la catégorie englobante du handicap qui définit un nouveau mode de gestion sociale de la différence. Avec l'occurrence du terme handicap on passe d'une logique de ségrégation (anormaux, infirmes) à une logique d'intégration qui permet de réunir dans une dénomination unique (handicap) la pluralité des différences.

L'analyse de la dénomination des sourds montre l'existence de processus paradoxaux qui oscillent entre l'inflation du nombre des termes observés dans le domaine médical à l'unicité du terme handicap dans l'affectation sociale de la différence. On peut avoir une surdité de perception, être sourd sévère pré-lingual, être pour certains déficient auditif, pour d'autres sourd de naissance mais au final être une personne handicapée.

Pour Mottez (1993 : 55-56) dénier la parole de quelqu'un, ne pas savoir le nommer revient à ne pas le faire exister. Je partage ce point de vue qui met en valeur le caractère fondamentalement existentiel que revêt l'opération de dénomination. Je complète cette remarque en posant que l'autre façon de conduire les sourds à ne plus savoir qui ils sont, c'est de les soumettre à la fragmentation qu'entraîne la profusion dénominative.

### **Construction identitaire paradoxale**

Comment le sujet sourd, existe et se construit dans les processus paradoxaux que les instances de socialisation génèrent dans la définition de l'espace linguistique et social qui lui est imparti ?

La double appartenance identitaire repérée dans les récits de vie, n'est pas simplement liée à la survenance et à la connaissance de la surdité. Les valeurs attachées à la norme linguistique du français sont érigées en modèles et biens symboliques par l'institution scolaire qui les légitime permettant d'opérer une catégorisation parmi les enfants sourds scolarisés. Les élèves ont été, des décennies durant, répartis dans des classes d'anciens parlants, de parlants bien, de non parlants précoces et dans les cas désespérés, de signants. L'existence d'une

reproduction de ce qui est valorisé par la norme du français conditionne aussi des positionnements identitaires. Le modèle de la norme linguistique du français sera opérationnel et transposable pour effectuer une catégorisation en rapport à une autre norme linguistique, celle de la LSF dans une reprise en miroir des critères énoncés du bon usage du français.

Les discours identitaires sont ponctués de failles : les « mêmes », les entendants, dont ont vise la proximité, l'attitude, le parler vont devenir inaccessibles. Ils deviennent des « autres » sur le terrain social lorsqu'il s'agit de mettre en application le jeu social de la concurrence dans les domaines de la formation, de l'emploi. L'intégration d'une norme linguistique dont on a pris conscience de la rentabilité sur le marché linguistique et social permet une auto-évaluation identitaire exprimée, de façon récurrente, en infériorité. Les effets de l'idéologie diglossique façonnent l'entendant inaccessible et favorisent en terme de substitution une contre-parole sociale dans le refus d'un métier socialement dévalorisé, d'une relégation professionnelle. En affirmant la volonté d'exercer des métiers d'art, de nombreux sourds expriment le refus du déterminisme social qui cantonne ces derniers à des emplois subalternes mais relève de fait par sa tentative de substitution de l'idéologie diglossique qui ne reconnaît que les attributs qu'elle valorise et érige en norme. Les « proches » dans l'idéal normatif sont les « lointains » dans le marché social. Le discours de l'identité se construit en appartenance-proximité des entendants dans un rapport à la norme linguistique et en opposition-rejet de l'entendant, l'autre social représentant une entité, une unité de pouvoir. L'appartenance aux sourds, les « mêmes » se dit dans la découverte d'une langue, d'une communauté linguistique mais aussi d'une communauté sociale. De cette fluctuation identitaire paradoxale émerge la figure du locuteur collectif parlant au nom d'une communauté qui dénonce la condition sociale, le manque d'efficacité de l'instance de socialisation scolaire. Chaque histoire sociale est ainsi l'histoire sociale de tous les sourds, écartés du monde social par « l'entendant ». Les « événements » refont surface dans leur dimension sociale avec la mention nominative des responsables d'« événements » (les entendants), les médecins qui orientent vers les Centres d'éducation, les employeurs qui profitent du « handicap » pour se livrer à une exploitation financière. L'espace polyphonique des sourds se renforce dans le partage d'une mise à l'écart sociale. Sur le terrain social, il n'est plus question dans le discours de devenus sourds, de vrais sourds ou de sourds de naissance mais de sourds tout court. A l'entité « l'Entendant-Opresseur » s'oppose l'entité « les Sourds-Victimes ». Les discours sont alors marqués de l'inquiétude sociale dans l'histoire collective des sourds qui devient l'Histoire avec un grand « H » avec ses périodes mythiques, ses figures emblématiques (Abbé de l'Épée, Congrès de Milan, Bébien, Sicard, loi Fabius...). L'affirmation identitaire des sujets linguistiques passe régulièrement le relais à la revendication identitaire du sujet sociolinguistique. Le bonheur d'être entre sourds, le monde de sourds avec des professeurs sourds pour des élèves sourds ou des entreprises avec seulement des sourds sont autant de traces discursives de l'intégration d'une exclusion sociale. Puisque les sourds n'ont pas de place dans le monde social des entendants alors ils envisagent un monde de sourds. L'exclusion est intégrée, l'auto-exclusion peut se dire. Comme pour l'intégration de la norme linguistique, d'une sous-évaluation de soi, l'intégration de l'exclusion est reprise, reformulée, auto-appliquée.

Le regroupement communautaire envisagé correspond aussi à une volonté d'exister dans une chaîne de la transmission qui a été rompue par l'événement fondateur, l'occurrence de la surdité. Exister c'est recevoir puis transmettre. Le regroupement communautaire autour du partage d'une réalité sociale est un espace de parole où circule une langue et une culture. La LSF est une langue de contact que l'on reçoit puis que l'on transmet. La découverte de la LSF et la rencontre avec une communauté linguistique et culturelle feront partie des « événements ». La parole sociale se dit dans le choix d'une langue, d'une culture véhiculées par les « semblables », les sourds et dans le partage d'une mise à l'écart du monde social.

Les productions linguistiques relèvent d'une opération interne au sujet en interaction entre praxis linguistique et praxis sociale mais je dois souligner à quel point les représentations diglossiques sont extrêmement actives dans les processus de construction identitaire des sourds. Enfin, le discours endo-groupal sur l'apparente unité des membres de la communauté des sourds dans le partage mythique de valeurs linguistiques et culturelles est dans nos analyses largement nuancé. La fragmentation et l'émiettement, repérés par l'abondante terminologie dénomminative institutionnelle, se retrouvent partiellement repris dans des discours en « contre- » (contre-norme linguistique, sociale, culturelle).

### **L'effet retour groupal en contre-stéréotype.**

L'étude de ces constructions en contre-discours illustre le rejet de l'émiettement produit par la dénomination nosologique. L'affrontement verbal analysé est le lieu du refus de l'effacement du lexème « sourd », refus de l'exclusion sociale, refus du déni communautaire.

*Ce rejet prend la forme d'une contre-stéréotypisation comme en témoigne, par exemple, la réaction d'une adolescente sourde, de mes élèves, qui refusait avec véhémence de continuer à suivre les séances de rééducation orthophonique. L'orthophoniste, dont la ténacité professionnelle était notoire, s'est vue gratifiée, par effet boomerang, en langue des Signes française, de la dénomination : « entendante profonde ». Cette interpellation inattendue eut l'effet d'un électrochoc chez la rééducatrice qui, depuis des dizaines d'années, maniait du sourd sévère et du sourd profond en toute bonne conscience. Le rappel en miroir d'une juvénile ardeur signifie à ceux qui l'auraient oublié ou qui ne l'ont même jamais envisagé que désigner l'autre n'est pas innocent (...) Il existe, dans l'histoire des sourds, un si grand nombre de médecins, de rééducateurs, de pédagogues, de législateurs qui se sont attachés à les faire bénéficier de leurs bonnes intentions, que l'on est en droit de se demander comment et pourquoi certains sourds, si généreusement dénommés et traités, continuent à refuser la fragmentation en lui préférant la dénomination unique et unifiante : Sourd. » (Sabria R, 1999 : 72-73).*

Nous devons retrouver dans de nombreux corpus les mêmes caractéristiques d'une réponse groupale contre-stéréotypique, notamment dans l'attribution du patronyme signé de l'autre groupal, l'entendant. Quand il existe, ce patronyme dit d'emblée quelle place la communauté des sourds attribue à l'entendant du point de vue des relations intercommunautaires auxquelles cette nouvelle identité patronymique donne accès. Il suffit d'observer comment sont dénommés ceux qui ont en charge les affaires de l'Etat pour comprendre que l'opposition traditionnelle gauche-droite, bien que présente, est transcendée par un clivage groupal entendant-sourd. Les hommes politiques dénommés en LSF ne sont pas caractérisés par leur appartenance à un courant ou un parti politiques mais en tant que représentants des entendants, qui entretiennent et pérennisent le processus de mise à l'écart institutionnelle des sourds. On aurait tort de n'y voir que la défaveur ambiante qui affecte aujourd'hui la classe politique. Les patronymes gestuels dont ces représentants sont gratifiés ne sont jamais à leur avantage.

Les patronymes gestuels des hommes politiques cristallisent, dans des procédés extrêmement économiques, une représentation contre stéréotypée du groupe majoritaire historiquement, idéologiquement en charge de l'exclusion linguistique et sociale des sourds.

### **Identités plurielles, ouverture du champ**

Les travaux sur les discours d'identités vérifient l'hypothèse de l'existence d'un clivage des mondes. Les identités exprimées en discours ne sont que mouvements entre des appartenances contradictoires, entre des affirmations individuelles et collectives, entre les diverses faces de mêmes sujets. Parallèlement, tous ces discours d'identités

caractérisés par leur hétérogénéité renvoient à des processus et des logiques univoques d'un niveau macro que j'attribue encore maintenant à des fonctionnements diglossiques, des processus de minoration, des stéréotypes, des idéologies. L'appartenance identitaire chez les sourds, en tout cas pour l'identité sociolinguistique, se dit dans un rapport à des normes linguistiques et des valeurs attribuées à ces normes selon un continuum dont les termes seraient la LSF et le français. Les phénomènes d'adhésion et/ou de rejet vis-à-vis de ces normes et valeurs conditionnent les discours d'appartenance identitaire qui ne se limitent pas à la figure du « vrai sourd », le « sourd de naissance », le « locuteur exclusif de la LSF ».

Les parents d'enfants sourds en qualité d'acteurs premiers du parcours identitaire, sont pour nous des témoins privilégiés. Je note là encore l'extrême complexité des discours des parents. Il s'agit de la complexité à être parent d'abord, mais il s'agit aussi de la complexité des possibles combinaisons en filiation (parents entendants-enfant sourd, parents sourds-enfants sourds, parents sourds-enfants entendants) et fratries (mixtes). Nos recherches ont emprunté cette nouvelle ouverture qui nous permettait de sortir du clivage canonique sourds-entendants et de saisir plus largement les discours des multiples acteurs des parcours identitaires en surdit .

Des travaux ont été effectués sur l'annonce médicale, faite aux parents, du diagnostic de la surdit  de leur enfant. L'objectif commun à ces recherches était de saisir, par un travail de m moire, ce qui se jouait entre un responsable institutionnel, le m decin et les parents d'enfant sourd dans une premi re rencontre marqu e par l'annonce du diagnostic de la surdit . La premi re caract ristique des discours recueillis est qu'aucun d'entre eux n'aborde directement l'annonce. Les m res<sup>3</sup> commencent par exprimer leur doute dans un « *quelque chose qui n'allait pas* ». Ensuite, toutes parlent d'un « *parcours du combattant* » dans leur rencontre avec l'institution m dicale, dans la multiplicit  des tests (tests simples, audiogrammes, PEA, scanner, test de galvanisation), dans la lenteur de la pose du diagnostic. L'annonce arrive provoquant des r actions diverses qui vont du choc « *j' tais MALADE   CREVER – j'ai vomi enfin bon  a a  t  vraiment l'horreur le le coup d'gr ce* », de l'effondrement apr s le « *verdict* », « *la claque* », « *la baffe* », au soulagement quand « *on s'attendait   pire apr s le scanner* ». Ce n'est qu'apr s cette premi re phase que l'entretien porte sur la fa on dont l'annonce a  t  faite, sur son contenu. Toutes les annonces sont diff rentes :

**Announce br ve** : F - « *ah ben comme  a « vot fille est sourde »/ et puis elle nous a m me pas fait asseoir dans son bureau* »

G - « *je pense que l'annonce j'trouve que c'est beaucoup trop : beaucoup trop froid / on nous prend vraiment pour des / on a l'impression qu'on est des num ros quoi.* »

**Announce retard e par une foule de termes sp cialis s** : « *hypotonie* », « *oreille interne* », « *cochl e* », « *surdit  s v re* »

**Announce euph misante** : « *chute d'audition* », « *audition diminu e* », « *d perdition* », « *il reste encore quelque chose* », « *il parlera* », « *bon il lui reste des choses* »

**Announce r paratrice** : « *l'appareillage est performant* », « *bon / ce n'est pas rattrapable mais il est possible de:/ d'op rer ce genre de choses* », « *vous savez on soigne la d prime des parents parce que e:/ les les parents d priment e tr s souvent* »

**Announce moralisatrice, culpabilisatrice** : « *ah mais vous verrez vot' famille va s'd tourner de vous e vos amis e vous les compterez sur les doigts d'la main* », « *C  va vous faire grandir* », « *elle est bien jeune vot femme (...) ces jeunes femmes c'est toujours* »

<sup>3</sup> Nous n'avons pas de t moignages de p res d'enfants sourds dans nos corpus. Ces derniers, bien que sollicit s, ont syst matiquement refus  de livrer leur t moignage.

*embêtant parce que ça crée des problèmes là où y en a pas », « C'est vous qui ne savez pas l'élever »*

**Annnonce orientation :** *« C'est un sourd-muet / vous le mettez à l'Institut Saint-Jacques et puis vous le récupérez à 20 ans et puis il aura un métier », « Je connais un très bon centre, ils sont habitués à faire parler »*

L'analyse des données montre l'instauration d'échanges asymétriques entre l'expert et l'utilisateur. Les différentes annonces nous révèlent aussi que les médecins ne sont pas préparés à l'accueil des parents en souffrance à la découverte de la surdité. Ils se retrouvent investis de la densité d'un désarroi qu'ils sont tentés de réparer, de consoler plus que d'écouter sans soigner, conseiller, juger. Des années après, dans ce travail de souvenir sur l'annonce du diagnostic, l'évocation réactualise brutalement ce qui n'a pas été verbalisé, écouté mais consolé, réparé. Les médecins sont prisonniers d'une charge « auraliste » dans laquelle ils s'improvisent, cliniciens de l'annonce, orienteurs et non comme les spécialistes de l'oreille compétents dans leur domaine médical. L'histoire parentale, dans cette première expérience de l'annonce, n'est pas sans incidence sur leurs propres constructions identitaires et celles de leurs enfants. L'acquisition et la socialisation langagières de l'enfant sont soumises à la diversité des propositions parentales d'envisager l'acte d'énonciation, l'acte de parole de leurs enfants. Les questions de méthodes d'éducation, de choix linguistiques, fortement relayés par l'institution médicale puis scolaire, se posent alors dans une opération de choix.

L'étude de Vanina Martin (2000) étend le questionnement identitaire sur le rapport éventuel entre l'origine sociale et la réussite scolaire. L'étude contrastive des parcours de deux adolescentes sourdes révèle deux figures opposées. La première est celle de la réussite d'une socialisation harmonieuse : aisance dans ses langues (LSF et français), parcours scolaire brillant, projets personnels et professionnels ambitieux. La deuxième est diamétralement inverse : maîtrise imparfaite de la LSF, méconnaissance du français, échec scolaire, évocation confuse du passé, projection inexistante dans un devenir personnel, professionnel. Une question de fond unit les deux discours analysés. Pour qui est conçue la politique d'intégration des jeunes sourds français ? L'échec scolaire massif trouve-t-il une part d'explication dans l'origine sociale des usagers de l'institution scolaire ? Les parents de la première adolescente sont tous deux médecins, ceux de la seconde sont d'origine modeste. Les travaux de Labov (1979) en domaine anglo-saxon et de Bourdieu et Passeron (1970, 1971) en domaine français ont montré que sous le discours institutionnel de l'équité, de l'égalité des chances, agissait le poids des structures sociales dans la passation de pouvoir au sein des classes dominantes. Nous pouvons nous demander ce que donneraient ces théories du handicap linguistique appliquées au domaine du handicap auditif.

## **Discours de socialisation**

Les questions qui ont trait à la socialisation cristallisent des divergences portant sur la représentation de la surdité, le statut des langues, l'offre institutionnelle. Sous le terme de socialisation nous retrouvons deux types d'enjeux qui se superposent dans un rapport de dépendance. Je fais référence aux intérêts particuliers qui sont soumis au cadrage collectif d'une politique scolaire relayée par les institutions et leurs agents. Jusque là, la socialisation des sourds est soumise au même principe qui régit le rapport de l'ensemble des usagers à l'institution scolaire.

Le rapport se complexifie, dans le cas de l'éducation des sourds, par le fait que se pose pour ces derniers et pour leurs parents la question du choix de la langue dans laquelle les

enfants vont se construire en qualité de sujets linguistiques dans une interaction langagière familiale puis en qualité d'usagers de l'école. Les enfants sourds, comme tous les autres enfants, se construisent dans un bain linguistique précoce. Mais dans le cas des enfants sourds, dans quelle langue doit avoir lieu ce bain linguistique précoce ? La langue orale (LO) de ses parents, langue, doit-on le rappeler, qu'ils n'entendent pas ou qu'ils entendent imparfaitement ? Une langue des Signes (LS) que les parents dans leur grande majorité ne connaissent pas ? Une LO et une LS ? Une LS et une langue écrite ? Aucune de ces options n'est spontanément accessible par l'enfant, sauf, dans le cas des enfants sourds de parents sourds<sup>4</sup>. La question du choix linguistique se pose d'emblée aux parents d'enfants sourds qui ne sont pas préparés à l'occurrence de la surdité et qui n'ont aucun élément objectif pour affronter la question. L'importance du terme « choix » n'a pas échappé, en 1991, aux législateurs qui, soumis à la double pression des associations de parents d'enfants sourds, de professionnels de la surdité (majoritairement acquis à l'option oraliste) et d'associations de sourds, de parents, de professionnels (mobilisés pour la reconnaissance de la LSF), ont adopté une loi<sup>5</sup> censée mettre un terme au conflit linguistique en définissant les termes de la liberté du choix linguistique :

« Dans l'éducation des jeunes sourds, la **liberté de choix** entre une communication bilingue – langue des signes et français écrit et parlé – et une communication orale est de droit. »

Cette loi n'apaisera pas le conflit centenaire portant sur le choix linguistique puisque la modalité orale se retrouve de fait dans les propositions bilingue et monolingue. Elle confortera, sans les satisfaire pleinement, les partisans de l'oralisme qui voient s'étendre leur option linguistique jusqu'à la définition des termes d'un bilinguisme politiquement correct. Cette option domine la socialisation des sourds français depuis la fin du dix-neuvième siècle. L'idée est de rendre les enfants à la société des parlants oralisants qui les entourent. La construction intellectuelle, l'intégration sociale passent, dans cette option, par la maîtrise de la langue orale et écrite.

Derrière une même volonté de choisir la langue la plus appropriée, de réussir l'intégration des jeunes sourds, nous retrouvons une position radicalement opposée à la précédente chez tous ceux qui préconisent une primauté de la modalité visuelle (LSF et Français écrit). La primauté éducative-rééducative orale est considérée, par ces derniers, comme responsable de l'acculturation, de la relégation scolaire puis sociale des jeunes sourds. L'idée qui prévalait et qui prévaut toujours à ce point de vue est que le temps passé en rééducation orale n'est pas du temps passé à l'acquisition de savoirs scolaires. La modalité orale est présentée dans Mottez (1988 : 365) comme un « *montage artificiel* » qui conditionne le succès de la production linguistique infantine à l'adhésion des parents au scénario fortement institutionnalisé, au savoir faire des professionnels qui maîtrisent les techniques et méthodes de démutisation (appareillage auditif, rééducation orthophonique, lecture labiale, LPC).

### Questions de choix linguistique

Sur le choix linguistique se jouent des oppositions de fond exprimés en options et modalités linguistiques, en options et structures éducatives (Centres spécialisés, intégration scolaire, structures éducatives associatives). C'est aussi le lieu où s'affrontent des positions idéologiques sur la représentation de la surdité et leurs traductions politiques (médicalisation de la surdité, politique du handicap, politique d'intégration, statut des langues en présence,

<sup>4</sup> Le choix linguistique initial ne se pose pas en première instance de socialisation, la LSF est la langue du bain linguistique. Le fait est avéré mais la socialisation n'est pas pour autant une affaire réglée, notamment au niveau de la scolarité, de la confrontation à la norme scolaire.

<sup>5</sup> Loi 91-73 du 18/01/91, art 33. Décret d'application 92-1132 du 08/10/92 publié au *Journal officiel de la République Française*, Circulaire 93-201 du 25/03/93 publiée dans le *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*.

statut social des professionnels sourds dans l'éducation). Le paysage de la socialisation des sourds est fait d'oppositions radicales qui enflamment en la brouillant la question linguistique. Le flou institutionnel recouvre l'ensemble d'un brouillard officiel qui permet l'expression des radicalismes, des confrontations idéologiques tout en évitant d'avoir à déterminer une politique linguistique claire en matière d'éducation des jeunes sourds français. L'éducation des sourds est soumise à une double tutelle ministérielle (Santé et Education nationale). La ligne politique en matière d'éducation n'est pas clairement tracée dans une attribution des domaines de compétences respectives. La confusion, l'incohérence se retrouvent dans l'évitement à répondre aux questions de fond. A la pluralité des langues, à la question centrale de la modalité linguistique répond le réflexe jacobin de l'idéal monolingue. A l'hétérogénéité des combinaisons possibles en surdité répond la catégorisation englobante du handicap. A l'alternative bilingue non pathologique répond l'intégration scolaire unificatrice dans le gommage des déficiences. Mais que deviennent les acteurs de la socialisation dans ce dédale institutionnel ?

Nous avons engagé des enquêtes, sur ce terrain aussi glissant que conflictuel, en direction de celles et de ceux qui étaient confrontés à l'exercice de la « liberté de choix » de droit.

Le premier constat qui émane de l'ensemble des études est que la notion de liberté, envisagée par le législateur dans l'exercice du choix, relève d'un idéalisme tout administratif. Les parents ne choisissent pas d'avoir un enfant qui ne peut pas physiologiquement acquérir spontanément la langue orale familiale. Le choix s'impose de principe plus qu'il ne se pose dans la réalité des possibles. Les critères, les conditions, avancés en discours dans de multiples mises en rapport effectuées, nous enseignent qu'à défaut d'être idéalement binaire (LO ou bilinguisme) le choix linguistique s'assortit d'un amont et d'un aval dont les méandres complexes ne dessinent pas un long fleuve tranquille pour les bénéficiaires des largesses parlementaires.

Le deuxième constat est que l'opération de choix s'inscrit dans un processus chronologique, évolutif. Un double mouvement en rupture et continuité ressort des discours des parents, des enfants. Le premier mouvement s'opère à l'interne dans la digestion de l'annonce, de la « *claque* », dans l'angoisse de la communication impossible liée à une possible mutité, dans la recherche de cohésion (négociation ou renégociations des places des membres de la famille et des statuts des langues, préservation des fonctions parentales, quête de normalité dans la confrontation à l'altérité). Le deuxième mouvement s'opère à l'externe dans une course à l'information et à la multiplication des contacts, dans un « parcours du combattant » avec les institutions médicales, scolaires, les commissions d'orientation. Le choix évolue dans le temps en fonction de ce double mouvement réflexif.

### **Socialisation et représentations**

Nous n'avons pas rencontré un parcours type mais une hétérogénéité de parcours qui nous renseignent sur l'existence de contraintes de choix mais aussi sur des choix de contraintes.

L'aspect technique lié à l'option oraliste contraint de nombreux parents à s'en remettre aux professionnels médicaux, paramédicaux, scolaires qui « *maîtrisent les techniques* ». Ce point alimente, entre autres, la relation paradoxale établie avec les institutions. Les parents adhèrent au projet oraliste mais disent leur frustration de se sentir dépossédés de leur fonctions parentales en déléguant la socialisation langagière de leur enfant à des professionnels.

Le prestige des langues cultivé par les institutions écarte, dans une logique diglossique, l'un des termes du possible choix linguistique, la LSF. Il n'y a pas de véritable choix puisque l'une des langues, la LSF, n'est pas une langue et n'a surtout pas les attributs des langues. Elle est même dans certains cas présentée comme dangereuse puisque son usage ou son contact pourrait entraîner une contagion qui s'avèrerait néfaste à l'éducation orale de l'enfant sourd.

L'inquiétante étrangeté que suscite, chez les parents, le contact avec la LSF, la communauté des sourds fait écho à l'entreprise de minoration linguistique institutionnelle.

La question de l'importance du canal de communication est évacuée dans l'orientation oraliste. Lorsque la question du canal se rappelle aux parents et aux enfants, il est souvent trop tard, l'inscription langagière précoce est déjà jouée.

Une réflexion approfondie sur l'inscription individuelle et collective en langage (amont et constituant de la socialisation) représente un impératif diligent. Les recherches entreprises sur la description de la LSF, sur les représentations sociales des langues, sur le bilinguisme, sur la bimodalité peuvent contribuer à donner un sens et une réalité à la liberté de choix qui camoufle, pour l'instant, l'impasse officielle de l'imposition d'un code. Il en va, dans ces recherches, du regard social posé sur l'altérité, sur les langues. L'acceptation de la surdité de l'enfant doit pouvoir se dire, se régler, pas forcément dans une salle d'attente à l'hôpital, dans un établissement scolaire, dans un local associatif. Le plaisir de jouer en langue, de jouer des langues pour exister devrait s'immiscer dans le débat dominé en France par le modèle marqué de l'idéologie du mérite, de l'effort dans la contrainte du code unique et forcément préféré.

Les politiques du handicap, de l'intégration scolaire imposent en termes de pouvoir une stratégie monolithique de traitement social de l'altérité à visée éducative. Les institutions d'État définissent ces politiques dans le flou officiel, précédemment mentionné. C'est sur le terrain politique que s'élargissent la problématique identitaire et les questions de socialisation. Les discours d'identité, les discours de socialisation nous renseignent sur les représentations sociolinguistiques des langues en concurrence dans l'espace linguistique et social français, historiquement monolingue.

## Questions de glottopolitique

Le concept de glottopolitique, nous permet de dépasser ce que le terme de politique linguistique limite à l'analyse de l'intervention politique sur le fait linguistique. Nos analyses se situent au croisement de phénomènes micro langagiers (discours épilinguistiques, stéréotypés des agents et usagers d'une politique linguistique donnée) et de phénomènes macro langagiers (textes, circulaires, discours officiels). Le fait d'étudier une langue minoritaire et minorée implique les chercheurs en LS. La LSF est le lieu d'un conflit historique portant sur son existence, son statut sociolinguistique, sa diffusion, son extension sociale. Les chercheurs sont sollicités par les organismes représentatifs du mouvement sourd pour la reconnaissance de la LSF, mais aussi par les instances qui ont en charge la socialisation des sourds, la détermination des termes linguistiques les plus appropriés pour cette dernière. Cette position d'initié (au sens de Goffman, 1975) mais aussi d'institutionnel expert place les linguistes sur des frontières, des limites entre des marquages idéologiques clivés.

Les questions d'identité, de socialisation sont marquées de la prégnance d'un clivage des mondes (entendants *vs* sourds), d'un conflit linguistique (LSF *vs* français), d'une opposition entre options éducatives (oraliste *vs* gestualiste, monolingue *vs* bilinguisme). Les discours analysés sont porteurs de représentations stéréotypées de l'altérité sourde, des langues. Il est intéressant de s'interroger sur ces oppositions en se demandant quels en sont les termes exacts, quels types d'affrontements idéologiques elles recouvrent, quels en sont les enjeux. Les constructions identitaires individuelles et collectives, les parcours en socialisation langagière et scolaire sont liés au fait politique. La cohabitation dans l'espace sociolinguistique hexagonal du français, qui est le propriétaire canonique des lieux, avec la

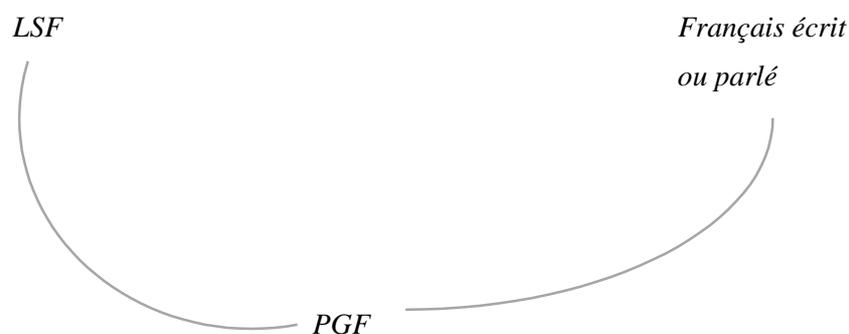
LSF, qui selon les périodes est locataire ou SDF<sup>6</sup>, est imprimée d'une confrontation qui a la couleur et la saveur du rapport diglossique.

### Diglossie ou conflit linguistique

Stokoe (1970) empruntera le concept de diglossie développé par Ferguson et Fishman dans une reprise distributionnelle statique des langues de variétés Haute et Basse pour caractériser la situation linguistique des locuteurs des langues des Signes en domaine américain. Le repérage de variations linguistiques à l'intérieur du continuum linguistique de la langue des Signes américaine tentera de compléter l'insuffisance du concept de diglossie mais ne fera qu'apporter une confusion dans la mesure où l'un des termes importants du continuum linguistique, l'américain, n'est pas pris en compte. L'autre faiblesse de cette approche est liée au fait qu'elle favorisera une prolifération de termes pour décrire les différents usages de la langue des Signes américaine, rendant difficile l'analyse des dynamiques qui permettent de comprendre la distribution des langues. Tous ces termes perdent de leur pertinence dans la mesure où ils sont isolés du contexte glottopolitique envisagé hors présence de l'américain, langue officielle, en l'occurrence variété Haute. Mais l'idée de Stokoe (1970) de reprendre le concept de diglossie dans le champ des recherches en LS a permis d'envisager de poursuivre les investigations sur cette voie fructueuse. Je ferai, au passage la même remarque pour l'ensemble de son œuvre qui a contribué à relancer le débat scientifique sur les LS. Les chercheurs actuels dans le domaine savent l'importance de son approche chérolologique dans la démonstration de l'existence d'une double articulation des LS.

Le concept de diglossie sera repris en domaine français par Markowicz (1980) pour souligner le lien existant entre les usages linguistiques et l'appartenance groupale. Il repère les deux termes de la diglossie (français parlé ou écrit vs LSF) qu'il place dans un continuum. Une variété intermédiaire qu'il appelle le pidgin gestuel français (PGF) permet la communication exo groupale tout en préservant l'intégrité linguistique et sociale endo groupale.

*« Les membres de la communauté des sourds se servent entre eux de la Langue des Signes Française (LSF); mais pour communiquer avec des non-membres, ils utilisent un Pidgin Gestuel Français (PGF), une variété linguistique qui combine certains éléments de la LSF et d'autres du français. Ce PGF a une double fonction pour la communauté des sourds: il permet des interactions à l'extérieur de la communauté, tout en maintenant la barrière sociale qui protège son intégrité. Entre la LSF et le pidgin gestuel français, on observe des différences de structures grammaticales et de vocabulaire. Par exemple, un grand nombre de signes de la LSF ne sont jamais utilisés en pidgin gestuel, ils font partie du vocabulaire intime réservé aux membres. Ils ne sont ni enseignés, ni représentés dans les recueils de signes. Malgré ces différences la LSF et le PGF font partie du même continuum linguistique qu'on peut schématiser de la manière suivante:*



<sup>6</sup> SDF : Sans Définition Fixe.

*Toutes les variétés linguistiques représentées dans le schéma de la LSF au français font partie de la communauté des sourds, bien que pour un sourd particulier le PGF s'éloigne ou s'approche du français en fonction de sa connaissance de cette langue. L'endroit sur le continuum où se situe une conversation est déterminé par des variables sociales telles que le contexte, les interlocuteurs et le sujet. » (Markowicz H., 1980 : 7-8).*

La présentation de Markowicz montre bien la possibilité d'un réglage des modes dans un déplacement au sein du continuum linguistique dans une situation de diglossie qu'il qualifie de « *classique* ». L'appartenance groupale, communautaire se joue dans ce réglage en évaluation sociale conférant à la variété intermédiaire une forme de prestige dans une double fonction. Elle maintient à distance les tentatives d'échange avec la langue dominante mais permet d'occuper des espaces sociaux dans des situations formelles (conférences, télévision) et d'être en relation d'idées dans une communication exo groupale. Il illustre ce point en notant le rôle important qu'ont joué les devenus sourds dans l'histoire du mouvement sourd français. Leur maîtrise de la variété Haute ou de la variété intermédiaire les plaçait en position favorable pour représenter à l'extérieur les intérêts collectifs de la communauté sourde.

Cette étude, comme celle de Stokoe, montre bien l'importance des variétés intermédiaires dans la distribution complémentaire entre les variétés Haute et Basse. Elle fige le schéma diglossique dans un fonctionnement statique. Cette objection faite au modèle anglo-saxon n'est pas nouvelle. Elle se double d'une autre objection qui porte sur l'aspect harmonieux voire complémentaire de la distribution des variétés. Les chercheurs en LSF savent bien à quel point la confrontation entre le français et la LSF n'a rien d'une cohabitation pacifique.

La reprise du concept de diglossie en domaines occitan, catalan, valencien, évite cet écueil dans la mesure où est mise en valeur l'importance des enjeux et conditions de production sociale de toute situation de langues en contact et en confrontation dans un même espace linguistique national.

L'aspect dynamique de la reprise du concept de diglossie s'est avéré plus adapté à la saisie des processus et fonctionnements diglossiques dans l'écart visé de nos analyses micro et macro en cours sur la LSF en domaine français. Les langues régionales étudiées (catalan et occitan) partagent avec la LSF l'histoire commune de la planification linguistique entreprise à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La mémoire collective de la communauté des sourds français a retenu la date de 1880 (Congrès de Milan) comme celle de la répression linguistique et de la disparition planifiée de la LSF de l'instruction publique. C'est aussi une date, une période, des noms (Guizot, Ferry) qui n'échappent pas aux occitanistes et aux catalanistes dans leur repérage des conditions historiques de l'existence d'une diglossie franco-occitane et franco-catalane. Les langues régionales envisagées partagent avec la LSF une confrontation historique avec la langue de l'unification linguistique, avec la constitution monolingue de l'Etat-nation. L'analogie avec les langues régionales présente cependant des nuances qu'il convient de relever avant de se demander si l'on peut parler d'une situation diglossique classique pour caractériser la relation de la LSF et du français. La LSF n'a jamais été en concurrence avec la langue française contrairement aux langues régionales en compétition linguistique avec le français dans la construction de l'Etat-nation. La LSF n'a jamais occupé, comme les langues régionales, un espace géopolitique et économique sur le territoire national, ses locuteurs sont dispersés sur l'ensemble du pays. Le mode de diffusion, de transmission distingue encore la LSF qui ne se transmet pas systématiquement de générations en générations. Le dernier point de divergence est que, contrairement à la plupart des langues régionales, la LSF n'a non seulement pas disparu du paysage linguistique français mais renforce sa position, sa diffusion, son extension sociale même si les menaces qui ont pesé sur son statut, son existence, sa diffusion sont toujours d'actualité.

## Conflit linguistique en boucle

Nos corpus portent les traces en discours d'un conflit linguistique. Les multiples acteurs que nous avons trouvés sur la question du choix linguistique, de la socialisation s'affrontent selon des dichotomies de surface oralisme-gestualisme, monolinguisme-bilinguisme mais ils nous livrent, au passage, leurs représentations socialisées des langues. Le conflit s'exprime en termes de méthodes d'éducation qui sont les lieux d'oppositions et d'affrontements virulents. Le conflit linguistique est ainsi dévié vers des radicalismes, des clivages dans un consensus impossible maintenu sous la pesanteur d'idéologies et de représentations diglossiques diffusées et entretenues par les institutions d'Etat dont l'école. Les discours des pédagogues spécialisés que nous avons analysés sont sur ce point éclairants.

Les représentations des langues sont radicalement opposés chez les pédagogues entendants spécialisés et chez les pédagogues sourds. Pour les premiers, nous retrouvons très vite l'origine de leur formation<sup>7</sup> dans le regard qu'ils portent sur les langues à l'école. La formation gérée par le Ministère de l'Education nationale a ouvert ses cursus de formation à l'introduction de la LSF à une prise en charge plus harmonieuse des élèves sourds. L'autre formation gérée par le Ministère des Affaires sociales reste très marquée par une approche pathologique de la surdité que l'on retrouve dans les discours médicaux globalement opposés à toute avancée en direction de la LSF, celle-ci étant considérée comme représentant un obstacle aux progrès scientifiques qui devraient permettre aux sourds appareillés, implantés, d'oraliser. Les représentations des langues, de la surdité sont marquées de la prégnance idéologique des institutions qui gèrent, dans une double tutelle, leurs formations, les programmes et les méthodes d'éducation des jeunes sourds. Nous avons bien retrouvé dans les discours de ces pédagogues spécialisés l'ambiguïté du statut de la LSF. Ce statut se dit dans une représentation diglossique, dans un étalonnage permanent avec la langue de référence, le français. Nous retrouvons là une configuration diglossique classique dans les attributs conférés aux langues d'éducation. La minoration de la LSF en domaine scolaire apparaît encore dans des fonctionnements diglossiques. Ce point a été particulièrement bien analysé par Millet (1999 : 111) qui parle de *langue tremplin* pour décrire le mouvement d'assimilation de la langue dominée à la langue dominante (le recours à la LSF est envisagé pour accéder au français). Elle parle de *langue prothèse*<sup>8</sup> pour décrire une prescription de dernier recours dans le traitement du handicap. Dans tous les cas de figure la LSF n'est pas envisagée comme langue ayant statut de langue d'éducation qui pourrait être enseignée pour elle même ou par laquelle pourraient être dispensées d'autres matières. Les pédagogues, même les plus ouverts à la LSF, ne sont pas à l'abri des stéréotypes qui affectent cette langue. Je livre ici une citation qui illustre, de façon concentrée et caricaturale, les stéréotypes les plus récurrents.

*« Une autre caractéristique importante de ce mode de communication est sa structuration très faible relativement au langage oral. Il est facile de constater qu'il est quasiment agrammatical. Qu'on en juge par ces exemples. L'article n'existe pas. Les genres sont indiqués par le geste « monsieur » ou « papa » et « femme » ou « maman ». L'auxiliaire principal est le signe « faire ». Les flexions sont pratiquement absentes. Le temps des verbes est indiqué par un geste exprimant un état ou une action que l'on fait suivre du signe « autrefois » ou « demain » pour respectivement rendre le passé ou le futur. Beaucoup de signes sont affectés tour à tour d'une valeur active ou substantive. Ainsi la succession des gestes indiquant « moi » et mimant l'action de couper peut-elle signifier « mon couteau » et « je coupe ». Les pronoms et les adjectifs possessifs sont confondus, faute de marques distinctives. Les adverbes et les prépositions sont rares ;*

<sup>7</sup> La double tutelle de l'éducation des sourds se retrouve dans une formation des Maîtres propre à l'Education nationale (Suresnes) et une autre au Ministère des Affaires sociales (Chambéry).

<sup>8</sup> Le terme a été emprunté à J. Dagrón (1996 : 235).

*l'attribution, la localisation sont exprimées par des oppositions calquées sur des proximités concrètes et non par des équivalents des monèmes fonctionnels de la langue parlée ou écrite. Faute de signes pour exprimer des termes relationnels, l'encadrement antithétique est fréquent, tel celui-ci où la succession des **signes gestifs** « femme, chien, gros, homme, chat, petit » sera interprété, si le contexte s'y prête : « la chienne est plus grosse que le chat ». Enfin la syntaxe est pauvre. Ainsi le geste qui joue le rôle d'un verbe est-il fréquemment placé après son complément ou avant son sujet (...) La **mimo-gesticulation** des écoliers sourds, en définitive, livre à l'observation des habitudes hétérogènes à celles qui sont requises par et dans la pratique de la langue. Elle reçoit son canevas de contingences qu'elle décalque mais qu'elle ne domine pas. Elle n'en est pas détachée faute d'outils grammaticaux et de schèmes d'organisation soumis à des règles arbitraires. Ce sont elles qui lui confèreraient l'indépendance par rapport à l'expérience vécue. » (Herren H, 1971 : 35).*

Les linguistes qui œuvrent à la description de la **mimo-gesticulation** ou des **signes gestifs** apprécieront la pertinence du propos. Le trait est forcé mais les ingrédients stéréotypés de la minoration linguistique se retrouvent convoqués ici dans la citation et se retrouvent encore à l'œuvre dans les discours des pédagogues spécialisés.

Les discours des pédagogues sourds sont marqués de ce rapport de dominance. La reprise des processus d'assimilation ou de déni de la LSF se dit dans une contre-proposition qui affirme la primauté d'acquisition de la LSF pour accéder à une égalité en légitimité avec la langue dominante.

Derrière le statut de la langue se joue pour les pédagogues sourds leur propre statut professionnel. Eux aussi identifient rapidement l'origine de la formation des maîtres. Dans l'équipe qui relève du Ministère de la Santé, ils sont répétiteurs des pédagogues et bénéficient d'un sous-statut professionnel, une sorte de *pédagogue prothèse*, pour paraphraser Agnès Millet. Dans l'équipe qui relève de l'Education nationale, la tendance s'inverse, la primauté de la LSF peut s'afficher.

Je laisse ici le cas des pédagogues pour m'intéresser aux discours des sujets linguistiques sourds qui comportent, eux aussi, des indices de la prégnance de représentations diglossiques. Les points suivants se sont trouvés confirmés de façon récurrente dans nos travaux :

- la supériorité des entendants, la supériorité du français ;
- l'oppression linguistique, culturelle et sociale dont ils sont victimes.

L'exclusion linguistique, culturelle et sociale dont ils font l'objet est intégrée d'où des discours révélant une auto-exclusion. Ces discours peuvent prendre deux formes : une forme relativement résignée avec le phénomène de « *haine de soi* », « *d'auto-odi* » analysé par Ninyoles (1969) ou une forme revendicative où l'ennemi est clairement identifié, l'entendant auquel il faut s'opposer sur tous points. Quelle que soit la forme que prend le discours, le monde envisagé est un monde de sourds. Dans les deux cas il y a intégration de l'exclusion linguistique, culturelle et sociale puis reproduction de cette exclusion dans la construction d'identités individuelles et collectives s'auto-excluant de l'espace linguistique, culturel et social français. Cela conduit à la production de discours endo groupaux qui oscillent entre résignation et revendication dans un scénario groupal clos :

- des mariages entre sourds, des enfants sourds ;
- des écoles de sourds avec des professeurs exclusivement sourds ;
- des entreprises avec des patrons et employés sourds.

Ces schémas de vie projetés sont le fruit de la confrontation sociale, des effets de l'entreprise de minoration linguistique, culturelle, sociale.

Le fonctionnement diglossique est un jeu où se joue la sociabilité, l'identité linguistique et sociale de l'individu, un jeu, truqué par un système de représentations fortement institutionnalisées, dans des stratégies du flou qui pérennisent le conflit même si ses termes changent. La proposition bilingue semble être l'objet d'un relatif consensus. Elle représente

de prime abord une avancée notable qui permet d'envisager la sortie des clivages monolingues. En fait elle déplace le conflit sur la définition des termes du bilinguisme. Nous retrouvons les mêmes acteurs, les mêmes enjeux, les mêmes fonctionnements diglossiques non plus sur l'opposition (LSF vs oral) mais sur l'opposition (bilinguisme monomodal : LSF + Français écrit vs Bilinguisme bimodal : LSF + écrit + oral). Dans la problématique bilingue, la LSF continue à être la *langue tremplin* ou la *langue prothèse* pour l'un des termes du conflit L'oral imposé continue à être l'obstacle à une socialisation familiale et scolaire harmonieuse pour l'autre terme du conflit. J'ai utilisé le terme de représentations circulaires pour caractériser ce déplacement des termes en maintien et reproduction du conflit linguistique. La LSF reste une langue minorée par l'action d'une glottopolitique qui focalise le débat sur la seule question linguistique dans une logique intégrative. Le choix des familles reste un choix obligé, utile, nécessaire. Comment opteraient-ils pour une langue minorée qui n'est pas institutionnellement inscrite dans des réseaux de sociabilité ? L'oral est forcé par l'école, il ne s'agit pas de l'oral plaisir, complicité que nous avons trouvé dans nos études. L'intégration scolaire forcée est censée compenser, aider la faiblesse de l'inscription en sociabilité dans l'instance de socialisation familiale puis dans la société. L'acquisition langagière, la socialisation des enfants sourds ne peut se concevoir selon des principes et des schémas qui éluderaient les questions du canal de communication, du statut de la LSF, de la place et des fonctions de la famille, de la lisibilité sociale des langues. Je formule une autre hypothèse qui ne porte plus sur les termes linguistiques du conflit linguistique ni sur les carences contingentes de l'intégration scolaire mais sur l'un des versants idéologiques de l'intégration. Dans les discours étudiés, les représentations des langues et les représentations de la surdité sont régulièrement en interférence. Le choix de langue varie selon les représentations de la surdité. Le conflit de surface opposant deux langues, La LSF et le français, ou d'une façon générale les langues des Signes aux langues nationales orales, cache, en fait, un conflit beaucoup plus inavouable, derrière la question linguistique. Il s'agit de la place de l'altérité dans une organisation humaine. Il est vrai que la LSF ne se différencie pas seulement du français par sa structure, elle est à la fois différente et différence. C'est surtout ce qu'elle renvoie d'altérité qui dérange, car la différence, le stigmate, se conjuguent dans l'espace, dans un donné à voir. Toutes les stratégies seront mises en œuvre et surtout en mots pour éviter de dire la différence ou pour la rendre supportable, quitte à recourir à des entreprises d'euphémisation dans la désignation du sourd.

L'intégration scolaire des enfants sourds présente un aspect paradoxal lorsque la question de la place de l'altérité est en jeu dans ce qui peut être une tentative de gommage de la différence. On n'intègre que ceux qui sont porteurs du sceau de l'altérité. L'acceptation du terme intégrer s'appréhende ainsi dans une dialectique paradoxale que je pourrais gloser : « *Puisque tu es différent je t'intègre* » et « *en t'intégrant je fais comme si tu n'étais plus différent tout en sachant bien que tu l'es toujours* ». Le différent est ainsi fondu dans le commun dans un « *faire comme les autres* » à défaut « *d'être comme les autres* ». Mais au-delà des mots la faille est irréductible entre le faire comme et l'être comme, sans parler de l'être soi-même. Cela aura des incidences sur la socialisation langagière de l'enfant. L'étymologie latine *integrare* avait, au moins, le bénéfice de la clarté puisque le verbe dans son sens premier signifiait réparer, remettre en état.

## **Conclusion ouverte aux enjeux de la recherche sociolinguistique en LSF**

Un dernier point, qui éclaire la force des représentations diglossiques en œuvre dans le conflit linguistique, concerne l'actuel mouvement de normalisation de la LSF. Parmi les objections faites à l'existence linguistique de la LSF figuraient celles de l'absence d'écriture,

de l'absence d'une norme. Ces objections sont recevables de principe mais irrecevables si elles participent de la relégation de la LSF sur la base de constats pittoresques. J'exclus de cette remarque les excellents travaux de Jouison, Boutet, Garcia. Premièrement sur les quelque mille deux cents langues qui fleurissent notre terre, seulement une centaine d'entre elles ont opté pour une représentation écrite, est-ce à dire que la grande majorité des autres ne doit pas agrémente le parterre ? Saussure ne s'y était pas trompé en fondant sa théorie générale sur l'étude des langues orales. Je retiendrai la dernière objection, qui est la plus centrale dans le processus d'affirmation, de revendication linguistique. Depuis la toute nouvelle et toute relative reconnaissance de la LSF par le parlement puis par le Ministère de l'Education nationale, le problème de la norme ou de l'absence de la norme se pose à la LSF comme à toute langue. C'est sur cette question que porte une bonne partie de la reconnaissance institutionnelle de la LSF. Cette question, que j'ai maintes fois abordée, depuis une dizaine d'années, de façon informelle avec des collègues chercheurs, des responsables d'associations, de centres de recherche et de formation, ne semblait pas faire partie des préoccupations du moment. C'est pourtant sur la question de la norme académique de la LSF que pour la première fois, en France, en 2002, un ministre de l'Education nationale a fait un pas. Il a mobilisé un groupe de travail, en partenariat avec le CIEP<sup>9</sup>, sur le projet de réalisation d'un outil pédagogique sous forme de référentiel construit sur le cadre commun de référence des langues européennes. Dès janvier 2001, les structures impliquées dans l'enseignement, la formation, la recherche en LSF ont été auditionnées par le groupe de travail ministériel (SERAC<sup>10</sup>, ALSF<sup>11</sup>, IVT<sup>12</sup>, 2LPE<sup>13</sup> Poitiers, université Paris 8, université de Rouen). Cette initiative politique aussi soudaine qu'inattendue, outre qu'elle a révélé notre impossibilité, pour de nobles raisons, à répondre rapidement à l'élaboration de documents normés, a fait resurgir l'ensemble des questions que pose le processus de normalisation dans le contexte diglossique français. Je n'en mentionnerai que quelques unes, qui seront l'objet de nos recherches en cours et à venir.

La question de la normalisation comporte un versant interne vu de l'intérieur par les locuteurs de la LSF. De la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1993<sup>14</sup>, la Langue des Signes Française non officiellement reconnue continuait à être pratiquée dans les amicales, foyers ou associations de Sourds. En l'absence de diffusion nationale, les usages restèrent locaux, régionaux donnant lieu à une variation importante qui porte sur des différences lexicales, des accents, des façons de signer. Un sourd rouennais ne connaîtra pas le même usage de la LSF qu'un sourd parisien, marseillais, toulousain. Notons, au passage, que la variation linguistique en LSF n'est pas un obstacle à l'intercompréhension dans la mesure où elle porte principalement sur des éléments de lexique et non sur des structures syntaxiques. L'actuelle diversité des usages permet de comprendre aujourd'hui que si la LSF n'a pas disparu du paysage linguistique français c'est grâce à ces regroupements locaux, régionaux, aujourd'hui nationaux et internationaux. L'histoire de la LSF, qui s'est faite, qui est en train de se faire et qui se fera, est liée à l'histoire d'un regroupement linguistique et culturel. Les premières tentatives de normalisation n'ont pas attendu une intervention ministérielle. Le fait que le processus de normalisation soit engagé à l'intérieur de la communauté des locuteurs ne met

<sup>9</sup> CIEP : Centre International d'Etudes Pédagogiques.

<sup>10</sup> SERAC : Sourds Entendants Recherche Action Communication. Association active dans le domaine de la formation, notamment celle des interprètes en LSF.

<sup>11</sup> ALSF : Académie de la Langue des Signes Française.

<sup>12</sup> IVT : International Visual Theatre. Création théâtrale, cours de LSF, édition de dictionnaires bilingues et de produits pédagogiques, recherches linguistiques.

<sup>13</sup> 2LPE : Deux langues pour une éducation (LSF/Français écrit). A l'initiative, dès 1984, des premières alternatives pédagogiques bilingues.

<sup>14</sup> Circulaire 93-201 du 25/03/93 publiée dans le *Bulletin officiel de l'Education nationale*. Circulaire posant la « liberté de choix » entre une éducation bilingue et une éducation orale.

pas ces derniers à l'abri d'une reprise des fonctionnements diglossiques dominants. L'élaboration de dictionnaires bilingues, la création artistique en LSF, la conception d'outils pédagogiques en LSF, la multiplication des collaborations inter associatives ont amorcé le mouvement à l'interne, en endo-groupal. Dans le cas des dictionnaires, comme celui d'IVT, le problème s'est posé, en province, de l'imposition de la variété d'Ile-de-France montrant le risque d'une inscription en miroir de la normalisation centralisatrice du français et de l'écrasement de la variation régionale. La Langue des Signes Française se pose comme ne devant rien au français et en même temps se définit dans une reprise des attributs et valeurs de prestige du français. A l'Académie française correspond l'Académie de la Langue des Signes Française, à la cérémonie prestigieuse des 7 d'Or correspond la cérémonie des Mains d'Or. J'y vois la reproduction des processus de fonctionnements diglossiques analysés par les linguistes catalans ou occitans. La normativisation (affinement du code) et l'extension sociale constituent la normalisation qui dans le cas de la Langue des Signes Française se caractérise par une opposition et une radicalisation des positions. En opposition à l'exclusion linguistique et sociale, les Sourds se sont dressés en groupe social minoritaire avec leurs propres productions, leurs propres discours. Le groupe entier s'est érigé, selon un terme emprunté à la linguistique sociale, en locuteur collectif. Le mouvement vers la normalisation linguistique de la LSF se trouve ainsi aspiré dans une représentation circulaire qui pérennise et entretient le conflit, à l'interne, alors même que l'on vise sa résolution.

A l'extérieur, les quelques avancées vers la reconnaissance institutionnelle puis académique de la LSF auront du mal à échapper aux questions qui ravivent le conflit linguistique jusque dans ses fondements les moins transparents.

Qui est habilité à définir la norme de la Langue des Signes Française?

Quelle norme pour quelles perspectives scolaires, sociales?

Comment traiter l'existence de la variation régionale ?

Quelle norme pour quel statut linguistique de la LSF?

Nous touchons, à travers ces questions, l'enjeu glottopolitique lié à la normalisation de la LSF. L'ancrage politique et social du processus n'a pas échappé à Baggioni (1980 : 56) qui pose que la norme s'inscrit dans un processus dont le moteur est la multiplication des relations sociales entre groupes initialement isolés.

Le piège du fonctionnement diglossique, enfermant les acteurs dans un inextricable conflit linguistique, pourrait se tendre si le processus de normalisation était appréhendé de façon unilatérale aussi bien au niveau interne dans un enfermement communautaire qu'au niveau externe dans l'imposition d'une norme désincarnée de sa sociabilité. Face à l'empressement ministériel à produire le référentiel en LSF, auquel j'ai fait référence plus haut, les deux linguistes qui étaient présents (Cuxac et Sabria) ont observé la plus grande prudence. La demande de référentiel datait du 25/02/02, la copie devait être remise au Ministère le 30/06/02. Le délai n'était pas tenable pour au moins deux raisons. La première est que le laps de temps consenti par le Ministère n'était pas décent. La deuxième est qu'il n'appartient pas à des linguistes de définir la norme linguistique d'une langue pour laquelle ils ont le plus grand respect et dans la certitude qui est la leur que les usages des locuteurs de la LSF font de ces derniers les premiers partenaires de l'opération. Cuxac s'était déjà exprimé sur la délicate question de la norme dans le domaine de la LSF :

*« Norme peut signifier en effet, ce qui est commun, donc central à un ensemble de dialectes censés être des variantes d'une même langue. La norme en ce sens est la structure même, la base nécessaire et suffisante pour communiquer facilement dans une aire linguistique donnée, ce qu'il convient d'enseigner en premier lieu à l'apprenant d'une langue étrangère. A une autre extrémité, on appelle norme un usage particulier que l'on cherche à imposer ou à faire reconnaître à un ensemble de locuteurs n'en ayant pas la pratique, c'est-à-dire, en fait une surnorme. Adopter ce point de vue revient à exalter et prescrire cela même qui, appartenant à cet usage particulier, n'appartient pas*

à la norme dégagée au sens 1. Est-il besoin de le dire, seul le dégagement d'une norme au sens 1 est une opération qui n'entre pas en contradiction avec la déontologie du linguiste. » (Cuxac C, 1993 : 105).

Comprenons, la prudence que recommande cette dernière définition, à savoir la difficulté du linguiste à engager une recherche en direction d'une langue en élaboration et dans une pression glottopolitique forte. Les linguistes peuvent œuvrer aux descriptions linguistique, sociolinguistique de la LSF. Ils peuvent par la diffusion de leurs travaux fournir des éléments propres à concevoir la diversification des lieux d'usage, l'accès à l'enseignement, la culture, aux institutions. Ils peuvent, par leurs recherches, leurs analyses participer au débat sur la normalisation mais ils ne peuvent pas être les maîtres d'œuvre de l'entreprise dans un appel d'offres direct qui laisserait croire que le dernier mot n'appartiendrait pas aux usagers.

## Bibliographie

- ARACIL LI. V., 1965, *Conflit linguistique et normalisation linguistique dans l'Europe nouvelle*, IRSCE, Centre universitaire de Perpignan.
- ARACIL LI.V., 1982, *Papers de sociolinguística*, Edicions de la Magrana, Barcelona.
- BAGGIONI D., 1980, *La norme, gendarme et bouc émissaire* dans *La Pensée* n°209, pp. 50-63.
- BAKHTINE M., VOLOCHINOV V. N., 1977, *Le marxisme et la philosophie du langage. Essai de la méthode sociologique en linguistique*, Editions de Minuit, Paris.
- BARBÉRIS J.-M., 1989, *Concepts de la praxématique*, Langue et Praxis, Université de Montpellier.
- BOURDIEU P., PASSERON A., 1970, *La reproduction*, Editions de Minuit, Paris.
- BOURDIEU P., PASSERON A., 1971, *Les héritiers*, Editions de Minuit, Paris.
- BRAGG B., 1973, « Ameslish : Our national heritage », dans *American Annals of the Deaf*, n°118, pp. 672-678.
- BRÈS J., GARDÈS-MADRAY F., 1991, « Ratages et temps de l'à-dire », dans *Le Sens et ses Hétérogénéités*, Editions du CNRS, Paris, pp. 93-104.
- CUXAC C., 1993, « La langue des signes : construction d'un objet scientifique », dans *La parole des Sourds*, Revue du collège de psychanalystes, n°46-47, Paris, pp. 97-115.
- DAGRON J., 1996, « Représentations sociales de la surdité », dans *Psychologie et surdité*, De Boeck, pp. 233-246.
- DOISE W., 1985, *Les représentations sociales : définition d'un concept*, Connexions n°45.
- DOISE W., 1988, *Les représentations sociales : un label de qualité*, Connexions n°51.
- FANT. L., 1972, *Ameslan*, National Association of the Deaf, Silver Spring, Md.
- FERGUSON C., 1959, « Diglossia », dans *Word* vol 15, pp. 325-340.
- FISHMAN J. A., 1971, *Sociolinguistique*, Labor et Nathan, Bruxelles, Paris.
- GARCIA B., 1997, « Enjeux d'une écriture des langues des signes : un dialogue intersémiotique », dans *Lidil* n°15, LIDILEM, Université Stendhal, Grenoble III, pp. 31-51.
- GARDY P., LAFONT R., 1981, « La diglossie comme conflit : l'exemple occitan », dans *Langages* n°61, pp. 75-93.
- GOFFMAN E., 1975, *Stigmate : les usages sociaux des handicapés*, Editions de Minuit, Paris.
- GUESPIN L., MARCELLESI J.-B., 1986, « Pour la glottopolitique », dans *Langages* n°83, pp. 5-34.

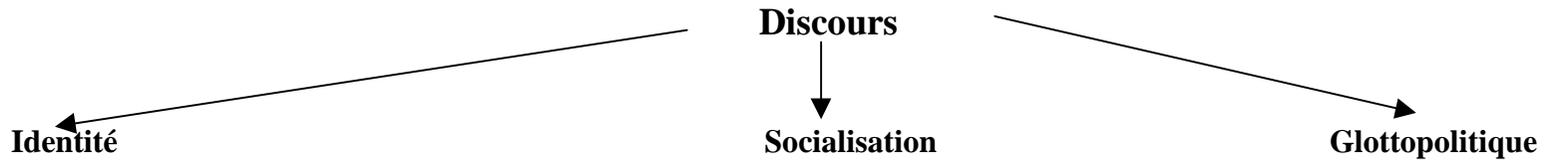
- HERREN H., 1971, « Les implications pédagogiques des surdités profondes et précoces », dans *Les handicapés sensoriels, les sourds*, Encyclopédie Moderne d'Education, tome 3, Les Editions ESF, Paris, pp. 20-37.
- JODELET D., 1989, *Les représentations sociales*, PUF, Paris.
- JOUISSON P., 1995, « Iconicité et double articulation dans la langue des signes », dans *Ecrits sur la Langue des Signes Française*, L'Harmattan, Paris, pp. 151-171.
- JOUISSON P., 1995, *Ecrits sur la langue des signes française*, Edition établie par B. Garcia, L'Harmattan, Paris.
- LABOV W., WALETZKY J., 1967, « Narrative analysis : oral versions of personal experience », dans *Essays on the Verbal and Visual Arts*, Seattle, pp. 11-44.
- LABOV W., 1966, *The social stratification of english in New-York city*, Center of applied linguistics, Washington.
- LABOV W., 1976, *Sociolinguistique*, Editions de Minuit, Paris.
- LABOV W., 1979, *Le parler ordinaire*, 2 volumes, Editions de Minuit, Paris.
- LAFONT R., 1978, *Le travail de la langue*, Flammarion, Paris.
- MADRAY-LESIGNE F., 1992, « Hypertrophie de « je » et dérive du sujet. Dire la torture, torture du dire » dans *Langage, cognition, expérience pratique*, Cahiers de praxématique n°18, PRAXILING, Université de Montpellier, pp. 89-104.
- MARKOWICZ H., 1979, « La langue des signes : réalité et fiction » dans *Langages* n°56, Larousse, Paris, pp. 7-12.
- MARKOWICZ H., 1980, *La communauté des sourds en tant que minorité linguistique*, Coup d'oeil n°24, CEMS, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris.
- MARTIN V., 2000, *Parcours de vie : parcours de soi. Etude du discours de deux adolescentes sourdes*, Mémoire de Maîtrise de Sciences du Langage, Université de Rouen.
- MILLET A., 1999, *Orthographe et écriture – Langage et surdité – Systèmes, représentation, variations*, Habilitation à diriger des recherches, Université Stendhal, Grenoble III.
- MOTTEZ B., 1984, *A s'obstiner contre les déficiences on augmente le handicap : le cas des sourds*, Supplément Coup d'œil n°39, Paris.
- MOTTEZ B., 1988, « La langue des signes française ; la communauté linguistique des Sourds » dans *Vingt-cinq communautés linguistiques en France*, L'Harmattan, Paris, pp. 361-380.
- MOTTEZ B., 1993, « Les sourds existent-ils ? » dans *La parole des sourds*, Revue du collège de psychanalystes n°46-47, Paris, pp. 49-58.
- NINYOLES R. LI., 1969, *Conflicte lingüistic valencià*, Tres i Quatre, Valencia.
- O'ROURKE J. P., 1972, *Psycholinguistics and Total Communication: the State of the Art*, Annals of the Deaf, Silver Spring, Md.
- PRESNEAU J.-R., 1998, *Signes et institution des sourds. XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Champ Vallon, Seyssel.
- ROUZIC M., 1998, *L'annonce médicale de la surdité : La relation parents/médecins lors de l'annonce, à travers le récit des parents*, Rapport-Projet de DEA, UPRES-A 6065 CNRS DYALANG, Université de Rouen.
- SABRIA R., 1999, « « Dis moi comment tu m'appelles et je te dirai qui tu es » dans *L'Autre en discours*, PRAXILING (Université Paul Valéry, Montpellier), ESA 6065 DYALANG (Université de Rouen), pp. 69-84.
- STOKOE W., 1960, *Sign language structure: An outline of the Visual Communication System of the American Deaf*, University of Buffalo, occasional paper n°8.
- STOKOE W., 1970, « Sign language diglossia », dans *Studies in Linguistics* n°20, pp. 21-41.
- TODOROV T., 1970, « Problèmes de l'énonciation » dans *Langages* n°17, pp. 3-11.

WOODWARD., 1973, « Some characteristics of Pidgin Sign English », dans *Sign Language Studies* n°3, pp.39-46.

Annexe

**Recherches en discours**

**Représentations sociolinguistiques**



<u>Collaborateurs</u>	<u>Notions/Concepts</u>
<b>Sourds</b> Adultes Enfants	Autodésignation Hétérodésignation Altérité/Mêmeté Processus d'identification
<b>Entendants</b> Adultes Enfants Professionnels Médias	<b>Transversaux</b> Choix linguistique Diglossie Représentations diglossiques Stéréotypes

<u>Collaborateurs</u>	<u>Notions/Concepts</u>
<b>Instance familiale</b> Parents entendants/enfants sourds Parents sourds/enfants entendants Parents sourds/enfants sourds	Stratégies langagières Interactions langagières
<b>Instance scolaire</b> Pédagogues Médecins Paramédicaux Apprenants	<b>Transversaux</b> Choix linguistique Bilinguisme Représentations diglossiques Stéréotypes Diglossie

<u>Terrains/ Collaborateurs</u>	<u>Notions/Concepts</u>
Institution scolaire Institution médicale Ministères de tutelle Pédagogues Médecins Usagers des institutions Associations	Normalisation Planification ling Conflit ling Minoration Variation
	<b>Transversaux</b> Choix linguistique Bilinguisme Représentations diglossiques Diglossie Stéréotypes

# **GLOTTOPOL**

Revue de sociolinguistique en ligne

**Comité de rédaction** : Mehmet Akinci, Sophie Babault, André Batiana, Claude Caitucoli, Robert Fournier, François Gaudin, Normand Labrie, Philippe Lane, Foued Laroussi, Benoît Leblanc, Fabienne Leconte, Dalila Morsly, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Gisèle Prignitz, Richard Sabria, Georges-Elia Sarfati, Bernard Zongo.

**Conseiller scientifique** : Jean-Baptiste Marcellesi.

**Rédacteur en chef** : Claude Caitucoli.

**Comité scientifique** : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Suzanne Lafage, Jean Le Du, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolaï, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffelec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

**Comité de lecture** : constitué selon le thème du numéro sous la responsabilité de Claude Caitucoli.

Laboratoire CNRS Dyalang – Dynamiques sociolinguistiques – Université de Rouen

ISSN : 1769-7425